



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

DATE : 24/11/2021

APPEL A PROPOSITIONS : N° HCR/NER/SUP/012/2021

**SELECTION D'UN PRESTATAIRE-SERVICES DE CONFERENCE ET HEBERGEMENT
POUR L'ETABLISSEMENT D'UN ACCORD-CADRE.**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 17/12/2021– 17 :30 Heure locale

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé le 14 Décembre 1950 par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'agence a pour mandat de diriger et de coordonner l'action internationale pour protéger les réfugiés et résoudre les problèmes des réfugiés dans le monde. Son but principal est de sauvegarder les droits et le bien-être des réfugiés. Il a aussi pour mandat d'aider les personnes apatrides.

En plus de six décennies, l'agence a aidé des dizaines de millions de personnes à recommencer leur vie. Aujourd'hui, un effectif d'environ 9.000 personnes dans plus de 130 pays continue d'aider environ 60 millions de personnes. Afin d'aider et de protéger certaines des personnes les plus vulnérables du monde dans de nombreux endroits et les types d'environnement, le HCR doit acheter des biens et services à travers le monde. Pour plus d'informations sur le HCR, son mandat et ses activités, veuillez consulter <http://www.unhcr.org>.

Face aux demandes récurrentes de réservation de salle, de services traiteurs et d'hébergement, la Représentation du Haut-Commissariat des Nations pour les Réfugiés (HCR) au Niger lance un appel à propositions pour la sélection d'un ou plusieurs prestataires de service de conférence et hébergement de qualité pouvant répondre efficacement aux besoins à travers la signature d'un accord-cadre de 2 ans renouvelable une fois (2 ans+1).

1. EXIGENCES

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) Niamey, invite les prestataires de services de conférence et hébergement agréés et en règle vis-à-vis de l'administration publique dans le domaine à soumissionner pour l'établissement d'un accord-cadre de 2 ans renouvelable une fois (2 ans + 1).

8

IMPORTANT :

Il est fortement conseillé de lire attentivement cet Appel d'offre. Le non-respect des procédures décrites ici peut entraîner la disqualification du processus d'évaluation des offres.

Sous-traitance : Veuillez lire attentivement l'article 5 des Conditions générales jointes (annexe III).

Remarque : ce document ne constitue en aucun cas une offre de contrat avec votre entreprise.

Les autres agences du Système des Nations Unies (SNU) peuvent également signer des contrats avec les prestataires sélectionnés sur la base du contrat avec le HCR issu du présent processus.

2. INFORMATION DE L'APPEL D'OFFRES**2.1 DOCUMENTS**

Les annexes suivantes font partie intégrante de l'appel d'offre :

Annexe A : Formulaire offre financière

Annexe B : Formulaire Offre Technique

Annexe C : Le formulaire commun d'enregistrement des fournisseurs du HCR, que vous devez remplir et retourner au HCR ;

Annexe D : Conditions générales s'appliquant à la fourniture de services.

2.2. DOCUMENTATION DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE.

- Une fiche de renseignement sur le soumissionnaire, (ou groupement d'entreprises), notamment en ce qui concerne le statut juridique, les expériences et les capacités financières de l'entreprise ;
- Une copie certifiée conforme du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Une copie certifiée conforme du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- Attestation de Régularité Fiscale (ARF) à jour ;

2.3 RECEPTION

Les fournisseurs intéressés sont priés de remplir la fiche de retrait du dossier attestant la réception de l'appel d'offres.

2.4 DEMANDES DE PRÉCISION

Pour toute demande de précision ou toute question concernant cet appel d'offres, veuillez envoyer vos messages par e-mail à soryo@unhcr.org et fofana@unhcr.org. La date limite pour les questions est fixée à 17h30mn heure locale, le 15/12/2021. Les soumissionnaires sont tenus d'envoyer des questions concises.

IMPORTANT :

Veuillez noter que les offres ne doivent pas être envoyées au membre du personnel responsable ci-dessus. L'envoi des offres directement au membre du personnel peut entraîner la disqualification du soumissionnaire.



2.5 VOTRE OFFRE

Votre offre doit être rédigée en français.

Veillez soumettre votre offre en incluant les annexes fournies. Les offres non-conformes aux formats demandés ne seront pas prises en compte.

IMPORTANT :

L'inclusion de copies de votre offre avec toute correspondance envoyée directement à l'attention de l'acheteur responsable ou tout autre personnel du HCR autre que l'adresse de soumission entraînera la disqualification de l'offre. Veuillez envoyer votre candidature directement et uniquement à l'adresse indiquée dans la section " Soumission des offres " 2.6) de cet appel d'offres.

Votre offre doit comprendre deux sets de documents distincts et clairement identifiables sur l'enveloppe :

- Enveloppe 1 : l'offre technique
- Enveloppe 2 : l'offre financière

2.5.1 CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE

La composante technique de votre proposition doit être présentée avec concision et être structurée dans l'ordre suivant. Elle doit comporter les informations suivantes, mais peut en contenir d'autres :

- ✓ Les documents statut juridique ;
- ✓ Les certificats et licences ;
- ✓ Les expériences antérieures ;
- ✓ Les documents de non-faillite.

IMPORTANT :

Aucune information sur les prix ne doit être incluse dans l'offre technique. Le non-respect de cette disposition peut entraîner la disqualification.

2.5.2 CONTENU DE L'OFFRE FINANCIERE

Votre offre financière distincte doit contenir une offre en monnaie locale XOF.

L'offre financière doit couvrir tous les services à fournir (prix « tout compris »).

Le HCR est exonéré de tous les impôts directs et les droits de douane. Les prix doivent être donnés sans TVA (hors taxe) en

Vous êtes demandé de tenir votre offre valable pendant 90 jours à compter de la date limite de l'appel d'offres. HCR fera de son mieux pour choisir un cabinet dans ce délai. Le prix indiqué dans l'offre du Cabinet sera valable pour la durée du contrat. Les conditions de paiement standard du HCR sont dans les 30 jours après la livraison des produits/services en bon état et la réception de documents en conformité.

Les prix s'entendent tout compris (service et non matériel de traduction) en FCFA par jour ; la journée est de huit (8) heures de travail. Si le prestataire envisage d'utiliser plusieurs personnes se relayant pour le même service, il devra indiquer le prix total par jour

2.6 EVALUATION DE L'OFFRE :

2.6.1 Evaluation Technique et Financière :



Pour l'attribution du contrat, le HCR a établi des critères d'évaluation qui régissent la sélection des offres reçues. L'évaluation est effectuée sur une base technique et financière. Le pourcentage attribué à chaque composante est déterminé à l'avance comme suit :

L'offre technique sera évaluée en utilisant entre autres les critères suivants et répartition en pourcentage : 60% du score total :

Evaluation technique :

Objet	Critères d'évaluation	Exigence en matière de dépôt des documents	Scores(points)
ÉLIGIBILITÉ	27 points		
Statut juridique	Le fournisseur est une entité enregistrée légalement.	Fiche d'enregistrement des fournisseurs (OUI/NON)	2
Éligibilité	Un fournisseur n'est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies.	Engagement écrit du fournisseur (OUI/NON)	2
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts	Déclaration écrite du fournisseur (OUI/NON)	2
Faillite	Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche.	Déclaration écrite du fournisseur (OUI/NON)	2
Certificats et licences	Nomination officielle en tant que représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays (si applicable)	(OUI/NON)	1
	Le registre de commerce		2
	Etats financiers 2019 et 2020		3
	Le NIF		2
	Attestation fiscale		2
	Autorisation d'exploitation dans le domaine d'hôtellerie		4
	Attestation officielle des autorités compétentes qui prouve le standard de l'hôtel en termes de nombre d'étoile (2,3,4 ou 5 étoiles) lettre officielle de l'hôtel détaillant les installations de l'hôtel et le standard correspondant (1, 2, 3, 4 ou 5 étoiles)	OUI/NON) De 1 à 5 selon la classification de l'hôtel (max 5)	5
QUALIFICATION	33 points		
Expériences antérieures	Minimum 3 ans d'expérience pertinente dans le domaine similaire/choisis.	De 1 a 3 selon les années d'expérience (max 3)	3



Remarque : Le score minimal à atteindre afin d'être considéré comme techniquement conforme sera 40 sur les 60 points.

Le score total de l'offre technique sera déterminé par la formule suivante :

$$\text{Score offre technique} = \frac{\text{Moyenne offre technique} \times \text{Score offre technique (60)}}{\text{Maximum Score (100)}}$$

L'offre financière utilisera la répartition en pourcentage suivant : 40% du score total.

Le volet financier ne sera analysé que pour les fournisseurs qui passent l'évaluation technique.

Le score total de l'offre technique sera déterminé par la formule suivante :

$$\text{Score offre financière X} = \frac{\text{Score maximum offre financière} \times \text{Offre moins chère}}{\text{Offre x}}$$

Le nombre maximum de points sera attribué à l'offre la moins-chère et qui est techniquement valide. Toutes les autres offres de prix recevront des points en proportion inverse au prix le plus bas. Aux vues de l'évaluation, les offres présentées dans une monnaie autre que le Franc CFA seront converties au taux de change en vigueur à la date des Nations Unies pour les soumissions sont dues.

NB : Les offres financières des soumissionnaires qui ne satisfont pas à l'analyse technique ne seront pas ouvertes et seront remises aux soumissionnaires concernés.

2.7 SOUSSION :

Les offres doivent être soumises sous enveloppes scellées, envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous et dans la « Boîte de Soumission » du HCR (urne).

L'offre scellée doit être déposée dans une enveloppe extérieure et deux enveloppes intérieures, la première marquée « Offre technique » et la seconde : "Offre financière" à l'adresse suivante :

UNHCR REPRESENTATION DU NIGER A NIAMEY

BP : 12 201 NIAMEY

QUARTIER DAR-ES-SALAM, avenue du Mounio.

« Sélection d'un prestataire-services de conférence et hébergement pour l'établissement d'un accord-cadre de 2 +1 ans ».

Avec la mention à n'ouvrir qu'en séance.

Date limite : 17/12/2021, 17H : 30 MN.

IMPORTANT :

Toute offre reçue après cette date ou à une autre adresse HCR peut être rejetée. Le HCR peut, à sa discrétion, prolonger le délai pour la soumission des offres, en avisant tous les soumissionnaires potentiels simultanément.



Le HCR ne sera pas responsable de la localisation de vos offres ou de demander toute information qui ne se trouve pas dans l'offre. Par conséquent, pour s'assurer que l'information dans les offres soit suffisante, le soumissionnaire doit fournir, dans le cadre de l'offre, tout matériel descriptif tel que les extraits, les descriptions et les autres informations nécessaires que le soumissionnaire juge important pour la compréhension de son offre.

IMPORTANT :

L'offre financière ne sera évaluée que si l'offre technique a été acceptée par le HCR comme une offre répondant aux spécifications techniques.

2.8 L'ACCEPTATION DES OFFRES :

Le HCR se réserve le droit d'accepter tout ou une partie de votre offre.

Le HCR peut, à sa discrétion, augmenter ou diminuer le contenu proposé lors de l'attribution du contrat et ne pas s'attendre à une variation significative du taux soumis. Toute augmentation ou diminution de la durée du contrat serait négociée avec le soumissionnaire retenu dans le cadre de la finalisation des commandes d'achat des biens.

Le HCR peut, à sa discrétion, prolonger le délai pour la remise des offres, en informant tous les cabinets potentiels par écrit. La prolongation de ce délai peut s'accompagner d'une modification des documents de sollicitation préparés par le HCR de sa propre initiative ou en réponse à une demande de clarification faite par un fournisseur éventuel.

Veillez noter que le HCR n'est pas tenu de choisir l'un des cabinets qui soumettent leurs offres et ne s'engage en aucune façon à sélectionner l'entreprise qui offre le prix le plus bas. En outre, le marché sera attribué à l'offre jugée la plus adéquate aux besoins, ainsi que de se conformer aux principes généraux du HCR en particulier et SNU en général, y compris le rapport qualité-prix.

2.9 DEVISE ET CONDITIONS DE PAIEMENT POUR LES COMMANDES D'ACHATS

Tout bon de commande (PO) émis en réponse à cette demande de propositions sera effectué dans la devise de l'offre (s) gagnante. Le paiement sera effectué conformément aux Conditions Générales pour l'Achat de Services et dans la devise dans laquelle le PO est émise. Les paiements ne seront effectués qu'après la confirmation de l'exécution des travaux par UNHCR.

2.10 CONDITIONS GENERALES DE CONTRATS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES 2018

Veillez noter que les Conditions Générales des Contrats pour la fourniture de services telles que présentées en annexe III doivent être strictement respectées dans le but d'entrer dans tout contrat éventuel. Le soumissionnaire doit confirmer l'acceptation de ces conditions par écrit.

Signature

LOUNCENY Fofana,

Supply Officer
Section des approvisionnements et de Logistique
UNHCR Niamey

P.O


